

**LE CENTRE CULTUREL ŒCUMÉNIQUE (CCO)  
ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTRANGERS,  
DU DÉBUT DES ANNEES 1960 A LA FIN DES ANNEES 1980.**

Olivier CHATELAN

Évoquer la façon dont historiquement le Centre culturel œcuménique (CCO) a accompagné les étrangers et les communautés étrangères, c'est probablement tenter d'apporter des éléments de réponse à la question suivante : comment créer des liens sociaux dans une société aujourd'hui multiculturelle où l'individu est devenu le fondement de la légitimité démocratique ? Ou, pour le dire autrement : comment faire société en ne niant pas la pluralité et l'altérité, lorsque la tradition, notamment religieuse, a été progressivement évacuée des fondements du vivre-ensemble<sup>1</sup> ? Tout incite à penser que l'attention que porte le CCO, dès ses origines, aux communautés – catholique et protestante au départ, conjuguée à la présence d'une communauté mariste entre le milieu des années 1970 et le milieu des années 1980, puis étrangères par le biais d'associations créées par des populations immigrées – distingue à coup sûr la rue Courteline du modèle d'intégration « à la française », qui a privilégié dans son histoire récente et qui privilégie encore l'intégration par l'individu, supposé libre, par l'adoption de références partagées (on sait le rôle de l'école et de la formation intellectuelle dans la construction d'un sentiment d'appartenance à la nation), au détriment d'un modèle dit « anglo-saxon » qui intègre des groupes avec leurs spécificités culturelles. Pourtant, cette hypothèse mérite d'être confrontée à un travail d'analyse des archives de l'association, car le CCO puise à plusieurs sources, qui ont à la fois complexifié son héritage et ouvert en permanence de nouveaux espaces de luttes ou d'expression.

C'est à cette histoire de l'accompagnement par le CCO des étrangers et des groupes qui les représentent que s'intéresse cette brève étude, à partir des fonds disponibles rue Courteline, depuis ses origines au début des années 1960 et jusqu'à la fin des années 1980. Sans doute ce travail occulte-t-il la richesse des échanges informels et des discussions qui n'ont pas donné lieu à une trace écrite. Par ailleurs, le travail réalisé par Jean-Pierre Lachaize dans l'accueil des populations immigrées apparaît peu dans les documents consultés, alors que nombre d'administrateurs, de militants et d'adhérents des associations présentes au CCO dans les années 1980 peuvent témoigner de cet engagement au quotidien, avant même que Jean-Pierre Lachaize devienne directeur<sup>2</sup>. Cette approche par le dépouillement des archives manuscrites et imprimées fournit cependant des éléments de distance critique sur le passé d'un lieu qui, jusqu'au milieu des années 2000, s'était peu interrogé sur ses origines. Deux points distincts structureront l'analyse, en prenant pour entrée un découpage chronologique qui recoupe deux phases de l'histoire du CCO<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir l'ouvrage éclairant et magistral de Dominique Schnapper, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, Paris, Gallimard, 2007.

<sup>2</sup> Un bon aperçu de ses multiples combats dans la biographie réalisée à partir de témoignages par le Collectif « Famille et amis de Jean-Pierre », *Un Homme en mouvement. Jean-Pierre Lachaize. Résister, agir, partager...*, 2005.

<sup>3</sup> N'est pas rappelée ici l'histoire générale du CCO, qui avait fait l'objet d'un précédent article (Olivier Chatelan, « Le Centre culturel œcuménique : histoire d'un lieu atypique », 2012).

## I. LE CCO COMME AUMONERIE : L'ACCUEIL DES ETUDIANTS ETRANGERS (1963-1972)

Le « Centre culturel pour les aumôneries et les cultes catholique et protestant », qui doit sa création au prêtre Jean Latreille alors aumônier des étudiants catholiques de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA) n'accorde pas à son origine une place particulière aux étudiants ou aux communautés d'origine étrangère. Dans les statuts de l'association déclarée en préfecture du Rhône en janvier 1963, on ne trouve nulle mention de l'accueil de ces groupes. Pourtant, très rapidement, Jean Latreille est préoccupé par le sort des étudiants non-nationaux qui suivent des cours sur le campus de la Doua. Il participe à l'élaboration d'un réseau informel d'accueil des étudiants étrangers qui entre en résonance avec l'intérêt que porte alors l'Église catholique aux migrants. Les archives consultées restent cependant peu bavardes sur le profil de ces étudiants.

### 1° La participation à un réseau d'accueil des étudiants étrangers

Jean Latreille est en contact avec des structures lyonnaises dédiées à l'accueil des étudiants étrangers. À partir de 1966 au moins, l'aumônier de l'INSA est en relation avec l'association « Accueil et rencontres », créée en 1963 avec le concours de membres de diverses associations : la Chronique sociale et Croissance des Jeunes nations toutes deux situées rue du Plat ; la Cimade, le Secours catholique, l'Union féminine civique et sociale (UFCS), Vie Nouvelle, Pax Christi et les Œuvres pontificales missionnaires. Jean Latreille est le destinataire d'une enquête réalisée à la demande de l'association qui porte sur *Les travailleurs étrangers dans la région Rhône-Alpes*<sup>4</sup>. Il dispose en outre d'une liste des « organismes lyonnais s'intéressant aux problèmes du tiers-monde » établie vraisemblablement à la fin des années 1960.

Jean Latreille est en contact assez étroit avec les responsables du Foyer international de Lyon situé quai Romain Rolland dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon. Celui-ci regroupe sans étiquette confessionnelle des étudiants venus d'Europe, d'Afrique ou d'Asie et propose à ses résidents des réunions et des activités culturelles. En octobre 1967, alors que le Foyer doit faire face à une baisse de ses effectifs qui pose la question de son maintien<sup>5</sup>, son nouvel aumônier l'abbé Leroy a l'initiative d'une enquête sur l'aumônerie des étudiants étrangers à Lyon pour laquelle Jean Latreille est sollicité. De la même façon, Jean Latreille fournit à la demande du Foyer international les coordonnées d'établissements d'enseignement à l'étranger ainsi que les noms de familles intéressées par l'accueil chez elles pour quelques mois d'étudiants étrangers qui auraient « le désir de connaître la vie de famille en France, dans toute sa simplicité<sup>6</sup> ». Le Centre culturel a par ailleurs connaissance des activités proposées par le Foyer international afin de diffuser l'information auprès des étudiants susceptibles d'être intéressés<sup>7</sup>.

L'intérêt que porte Jean Latreille aux étudiants étrangers tient aussi à la forte augmentation de leurs effectifs. Il en va alors de même dans les diocèses de la région parisienne et Jean Latreille s'est procuré de la documentation à propos de ceux que l'on

---

<sup>4</sup> Réalisé en 1960 à l'Institut d'Études Politiques de Lyon sous la direction de l'économiste Gilbert Blardone, ce mémoire a été publié aux Éditions de la Chronique sociale (Archives du Centre culturel œcuménique (désormais ACCO), 85, lettre de l'association à Jean Latreille, 8 novembre 1966).

<sup>5</sup> ACCO, 85, lettre de Luc Laurent, prêtre du Centre de formation pastorale et missionnaire (Faculté théologique de Lyon) en charge du Foyer international des étudiants à Jean Latreille, 10 mars 1967.

<sup>6</sup> ACCO, 85, lettres de Bernadette Mazard du 20 juin 1967 et de Madame Jeantet du 29 mai 1969.

<sup>7</sup> Parmi lesquelles : des conférences hebdomadaires sur le Tiers-monde assurées par Croissance des jeunes nations, des excursions dans les sites touristiques de la région lyonnaise, des sorties au théâtre, dans des musées locaux ou au cinéma (ACCO, 85, calendrier des activités d'octobre à décembre 1968).

nomme alors les étudiants « d'outre-mer »<sup>8</sup>. Il envoie chaque année une liste des aumôneries d'étudiants en fonctionnement dans la région lyonnaise à deux types de destinataires : d'une part aux institutions et aux organismes parisiens, catholiques ou non<sup>9</sup>, en charge de ces questions et, d'autre part, aux aumôneries de quelques grands établissements d'enseignement supérieur d'Afrique de l'Ouest : celles de Yaoundé et de Douala au Cameroun et celle de l'université de Dakar au Sénégal, auxquelles il faut ajouter le couvent dominicain d'Abidjan en charge de la pastorale universitaire<sup>10</sup>.

## 2° L'intérêt de l'Église catholique pour les migrants

L'action de Jean Latreille est donc à mettre aussi en relation avec l'intérêt que porte l'Église catholique envers les communautés étrangères installées dans les pays du Nord. La Constitution apostolique *Exsul Familia* promulguée le 1<sup>er</sup> août 1952 abordait pour la première fois l'ensemble des dimensions des « émigrants » et instaurait une pastorale spécifique à leur égard. En 1969, le pape Paul VI prend acte, dans le *motu proprio* intitulé *Pastoralis Migratorum Cura*, des nouvelles formes des migrations, notamment celles établies dans le but de coopérations scientifiques et techniques pour les pays dits alors « en voie de développement ». Rome craint que les difficultés d'installation de ces populations n'affectent leur vie religieuse. Cette fois, c'est le terme « migrant » qui est utilisé comme notion englobante pour désigner « tous ceux qui, pour un motif ou pour un autre, viennent à résider en dehors de leur patrie ou de leur communauté ethnique, et requièrent une assistance particulière correspondant à des besoins réels<sup>11</sup> ». Le cas des étudiants étrangers fait en outre l'objet d'une attention particulière. L'encyclique *Evangelii Praecones* de 1951 met l'accent sur l'assistance spirituelle à apporter à cette population au statut original. Un an plus tard, dans *Exsul Familia*, Pie XII demandait aux évêques de veiller à cette assistance spirituelle des jeunes Africains et Asiatiques que la poursuite d'études amène à séjourner temporairement dans leur diocèse. Il préconisait de consacrer à cet apostolat quelques prêtres expérimentés et dévoués<sup>12</sup>. En 1967, au moment où Jean Latreille découvre l'ampleur du problème, sont rediscutés à Versailles les statuts de la Conférence des aumôniers d'étudiants d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie (CAEDA) dont l'objectif est de rendre plus efficace cette pastorale spécifique par des rencontres entre aumôniers à l'échelle européenne, par la création d'un fonds d'entraide (la Fondation Saint-Paul) et par l'animation d'un Secrétariat général implanté à Londres<sup>13</sup>. Est-il possible de savoir qui sont ces étudiants ?

<sup>8</sup> Il s'est procuré le numéro de juillet 1967 de la *Revue de la vie diocésaine de Paris-Créteil-Nanterre-Saint-Denis* dont le dossier porte sur les « 50 000 étudiants étrangers » à accueillir dans les aumôneries franciliennes.

<sup>9</sup> Il s'agit de : l'Orientation pédagogique des étudiants étrangers (8 rue Jean Calvin), le Centre d'études de l'Orient contemporain et le Centre d'études sur l'Afrique et l'Asie modernes (19 rue du Four), l'Institut des Hautes études d'Amérique latine (28 rue Saint-Guillaume), l'Institut des Professeurs français à l'étranger (47 rue des Écoles), la Maison de l'Asie (22 avenue du Président Wilson), la Cité internationale (21 boulevard Jourdan), la Direction de la Coopération du Ministère de l'Éducation nationale (110 rue de Grenelle), le Haut Comité de la défense et de l'expression de la langue française (29 quai Voltaire), l'Inspection générale des Affaires d'outre-mer (27 rue Oudinot), l'Association universitaire pour le développement de l'enseignement et de la culture en Afrique (4 rue Cambon), le Foyer international de l'Institut catholique (21 rue d'Assas), l'Alliance française (101 boulevard Raspail), les Amitiés françaises à l'étranger de l'Institut catholique, Pax Christi et Accueil Étrangers (ACCO, 85, liste manuscrite, sans date).

<sup>10</sup> ACCO, 85, lettre de Jean Latreille du 16 mai 1967.

<sup>11</sup> *La Documentation catholique*, 1970, 1555, p. 59-71 (texte promulgué le 15 août 1969). Ce texte approuve l'*Instruction sur la pastorale des migrants* rédigée en novembre 1968 par la Congrégation des évêques après consultation des Conférences épiscopales.

<sup>12</sup> *L'accueil de l'étranger, La Documentation catholique*, hors-série, 4, février 1996.

<sup>13</sup> La CAEDA est née en 1961 à Rome. Les congrès romains pour l'apostolat des laïcs de 1957 et 1967 se sont également intéressés à l'accueil des étudiants étrangers et aux problèmes qu'il pose (ACCO, 85, note sur la CAEDA, auteur et date non mentionnées).

### 3. Qui sont ces étudiants étrangers ?

Dans l'enquête proposée par l'aumônier des étudiants de Lyon l'abbé Leroy, il apparaît que 2150 étudiants fréquentent des établissements d'enseignement supérieur à Lyon au 1<sup>er</sup> janvier 1968. Pour l'INSA proprement dite, ils sont un peu plus d'une centaine (108). Les nationalités les plus représentées à l'échelle de la ville sont, en importance numérique, les ressortissants d'Europe (616 avec en particulier presque 200 Allemands), du Proche et Moyen Orient (536 étudiants dont 172 Libanais) et enfin d'Afrique (575), dont 325 en provenance du Maghreb et 250 du reste du continent. D'après l'aumônier du Foyer international, les étudiants de chaque nationalité sont en demande d'un lieu où se rencontrer et souhaitent établir des « rapports culturels avec la France, et pas seulement avec des "étudiants français" ! »<sup>14</sup>.

Jean Latreille propose lui aussi son propre questionnaire à destination des étudiants étrangers de la Doua, non à des fins statistiques comme le père Leroy pour le Secrétariat diocésain de la pastorale, mais pour faciliter les conditions d'accueil de ces jeunes au CCO<sup>15</sup>. Des repas et des soirées amicales et dansantes sont organisés, notamment lorsque les restaurants universitaires sont fermés (le week-end et pendant les congés), dans le but de faire partager sa connaissance du pays d'origine et de faciliter l'intégration sur le campus (par exemple une aide aux démarches administratives par des étudiants français)<sup>16</sup>. Au début des années 1970, un groupe malgache (s'agit-il de l'Amicale des Malgaches de Lyon, une fois citée ?) se réunit régulièrement au Centre culturel, qui est distingué des étudiants étrangers<sup>17</sup>. Il s'agit sans doute de la première communauté étrangère accueillie au CCO en dehors de l'aumônerie proprement dite.

Or, le CCO devient précisément, assez rapidement, *un* sinon *le* lieu d'expression des communautés étrangères à Villeurbanne.

---

<sup>14</sup> Ceux d'entre eux qui ont vu leur bourse arriver à échéance ou supprimée pour raisons politiques, cherchent un travail pour financer leur séjour et le père Leroy est favorable à la création d'un « service de placement de travail » en leur faveur (ACCO, 85, Abbé Leroy, « Rapport sur l'aumônerie des étudiants étrangers à Lyon. Année universitaire 1967-1968 »).

<sup>15</sup> Le questionnaire situe le CCO au 38 rue de l'Hippodrome. Il date donc d'avant l'été 1967, date d'achèvement des travaux de la rue Courteline.

<sup>16</sup> ACCO, 85, questionnaire CCO à destination des étudiants étrangers de la Doua, sans date.

<sup>17</sup> ACCO, 85, compte-rendu de la réunion du 9 décembre 1971 au CCO ; liste d'adresses utiles pour l'Amicale des Malgaches de Lyon ; lettre de Jean Latreille aux donateurs du CCO, 1971. Il existe cependant une Association des étudiants d'origine malgache en France (AEOM) qui fréquente le CCO en 1979-1980 (ACCO, 4, lettre aux invités de l'assemblée générale, 16 janvier 1980).

## II. LE CCO COMME LIEU D'EXPRESSION DE L'IDENTITE CULTURELLE DE COMMUNAUTES ETRANGERES, DU DEBUT DES ANNEES 1970 A LA FIN DES ANNEES 1980.

À partir des années 1970 essentiellement, le CCO accompagne les communautés étrangères dans deux directions : il est d'une part le lieu d'expression de différentes luttes politiques tiers-mondistes exprimées et menées en France par des étudiants puis par des groupes étrangers à propos de leur pays d'origine et, d'autre part, il promeut l'insertion des communautés étrangères dans l'espace public en France.

### 1° Le CCO caisse de résonance des revendications politiques des étudiants du tiers-monde

Au début des années 1970, des table-rondes-débats organisées sous le titre « Les Mercredis du CCO » invitent les groupes d'étrangers présents au CCO à parler de leur pays pour en montrer les enjeux contemporains. Ainsi, entre janvier et mars 1972, sont évoqués : la question du Bengale au Pakistan, c'est-à-dire la naissance du Bangladesh intervenue un an plus tôt ; les « réalités chinoises » (présentées par les Amitiés franco-chinoises) ou les enjeux du Brésil contemporain, à partir de témoignages<sup>18</sup>.

Avec le départ de Jean Latreille en 1972, l'aumônerie occupe une place moins centrale au sein des activités du CCO, de plus en plus investi par des associations qui trouvent là des locaux et un accueil amical. Les étudiants étrangers sont désormais représentés par des associations, comme la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (FEANF)<sup>19</sup>. Surtout, la politisation de certaines associations étudiantes entre dans les murs du CCO : en 1977, le Centre culturel soutient la grève de la faim d'étudiants tunisiens et accueille les meetings de l'Union générale des étudiants tunisiens (UGET) en mars 1980<sup>20</sup>. La présence d'associations d'étudiants étrangers se poursuit tout au long de la décennie 1980, avec en 1984 par exemple : l'association des étudiants camerounais, l'Union des étudiants antillo-guyanais (UDEAG), le Comité de défense des étudiants étrangers, le GUPS (Union générale des étudiants palestiniens), les Étudiants démocrates libanais, la revue *Dialogue* animée par des étudiants marocains), etc<sup>21</sup>...

L'ouverture des problématiques du tiers-monde en dehors du seul monde étudiant s'est sans doute produite par l'alphabétisation. Des cours d'alphabétisation existent au CCO depuis 1971 au moins, et sont proposés aux « travailleurs étrangers »<sup>22</sup>. En 1975, c'est l'activité qui occupe le plus fréquemment les locaux de la rue Courteline, avec quatre soirées hebdomadaires. Elle se poursuit tout au long des années 1980, assurée par un « groupe alphabétisation » (Alpha-CCO<sup>23</sup>) dont plusieurs étudiants ou étudiantes de l'INSA sont partie prenante<sup>24</sup>. L'alphabétisation est placée en tête de la liste des groupes utilisateurs du CCO en janvier 1982 et le nombre de demandes pour assister à ces cours est en augmentation au cours de la décennie 1980. En 1984, deux groupes existent, dont l'association « Para vivre »<sup>25</sup>. En

<sup>18</sup> ACCO, 3, affiche des « Mercredis du CCO », 1972.

<sup>19</sup> ACCO, 4, lettre aux invités de l'assemblée générale, 16 janvier 1980.

<sup>20</sup> ACCO, 3, compte-rendu manuscrit de l'assemblée générale du CCO du 28 janvier 1977 ; ACCO, 4, compte-rendu des activités au CCO, année 1980.

<sup>21</sup> ACCO, 4, liste des groupes venus au CCO entre janvier 1984 et janvier 1985.

<sup>22</sup> ACCO, 85, lettre de Jean Latreille aux donateurs du CCO, 1971. Des cours existaient déjà au début des années 1960 au moment de la fin de la guerre d'Algérie (1962) mais aucune archive écrite n'en atteste.

<sup>23</sup> ACCO, 4, « liste des associations ayant utilisé le CCO, saison 1982-1983 et début 1983-1984 ».

<sup>24</sup> ACCO, 4, liste d'émargement de l'assemblée générale du CCO du 29 janvier 1981.

<sup>25</sup> ACCO, 3, liste des membres du CCO du 2 janvier 1982 ; ACCO, 4, rapport moral de l'assemblée générale du CCO du 21 janvier 1982 ; ACCO, 4, liste des groupes venus au CCO entre janvier 1984 et janvier 1985.

1985, un bilan des activités à destination des étrangers fait apparaître que les cours de langue française sont complétés par des cours d'arabe<sup>26</sup>.

En décembre 1981, Paul Bissardon, résident du CCO et donc sans doute le plus informé des activités du Centre culturel, estime que la dimension « étudiants et travailleurs étrangers » est la deuxième en termes de fréquence des activités, juste après la dimension « luttes diverses et thèmes de réflexion<sup>27</sup> ». Le rapport moral de l'assemblée générale de 1982 confirme qu'à côté des meetings sur les conflits en cours, ce sont « les fêtes d'expression d'une identité culturelle » qui reflètent le mieux l'image du CCO, et le texte prend l'exemple des Bretons, des Valdôtains, des Vietnamiens<sup>28</sup>, des Syriens et des diverses nationalités du continent africain. Si l'on en croit les chiffres des comptes-rendus d'activité, la participation des groupes étrangers est en très nette augmentation en 1983-1984, passant de 10 à 24 % du total des utilisateurs, avec 39 groupes sur les 86 classés dans la rubrique « vie associative et expression populaire<sup>29</sup> ». Le CCO ne s'est jamais pensé comme le lieu d'accueil des seules communautés étrangères à l'exclusion des autres types d'engagements ou d'autres types d'expression culturelle ou artistique, mais la grande diversité des groupes étrangers est un fait remarquable. Citons, parmi les associations venues au CCO en 1984, en dehors des associations estudiantines : la Fraternité togolaise, la communauté ukrainienne, l'Union générale des Afghans en France, l'Union nationale des Camerounais, l'Association des Portugais ou encore le groupe des Yougoslaves.

Le Centre culturel accueille sans distinction les communautés immigrées et leurs descendants, quelque soit l'origine de la migration ou la situation de la communauté en tant que groupe dans la vie de la cité : place est faite aux « immigrés économiques, réfugiés politiques, groupes à forte tendance communautaire, communautés éclatées, communautés bien insérées, en situation de marginalité ou d'exclusion ou encore les familles, les travailleurs, les jeunes, les femmes, les étudiants, c'est-à dire tous ceux qui vivent en France<sup>30</sup> ». Un certain nombre d'associations mènent un combat pour les droits de l'homme et contre la dictature dans le pays d'origine. C'est le cas par exemple du soutien apporté à Radio Liberación au Chili contre le pouvoir d'Augusto Pinochet, ou encore au Cameroun pour la libération des prisonniers politiques au milieu des années 1980. Entre 1984 et 1986, le festival « Cinémas du monde entier » qui est une des premières manifestations artistiques et culturelles propres au CCO, a été pensé comme un lien possible entre les cultures étrangères présentes au sein des associations accueillies au CCO. Dix films de huit nationalités différentes ont été projetés et ont réuni un public venu des centres sociaux et des écoles du quartier<sup>31</sup>. Deux mobilisations en faveur des populations immigrées sont plus particulièrement documentées et peuvent servir d'illustration des engagements vécus au CCO.

---

<sup>26</sup> ACCO, 43, lettre de Jean-Marie Privolt, président du CCO, au Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, 1<sup>er</sup> mars 1985.

<sup>27</sup> ACCO, 4, notes de préparation sur le Comité consultatif, 2 décembre 1981.

<sup>28</sup> En 1980, le Vietnam est très présent au CCO : réunions du groupe des Vietnamiens libres, soirée animée par Bernard Vial sur les camps de réfugiés du Sud-Est asiatique, festivités du Nouvel an vietnamien en février rue Courteline (ACCO, 4).

<sup>29</sup> Ces 39 groupes étrangers représentent 23 % des 170 associations accueillies au CCO en 1983-1984 (ACCO, 43, compte-rendu d'activité 1983-1984).

<sup>30</sup> ACCO, 43, lettre de Jean-Marie Privolt président du CCO au Fonds d'action sociale, 10 mars 1986.

<sup>31</sup> ACCO, 43, compte-rendu d'activité de « Cinémas du monde entier ». Ce festival a été prolongé par la « Nuit du film d'ailleurs ».

## 2° Deux exemples de mobilisation du CCO en faveur des populations immigrées.

En 1985, le CCO s'inquiète de blocages administratifs dans l'accès au logement pour les familles étrangères de l'agglomération lyonnaise. Michel Guillaud, alors troisième permanent du Centre, souhaite engager une action de sensibilisation à l'égard de l'opinion publique semblable à celle entreprise un an auparavant à Grenoble par le « Groupe Chrétiens et Immigrés Français » (GCIF). Il fait part de ce projet de mobilisation à des mouvements d'Églises et à plusieurs associations impliquées sur ces questions. En novembre et décembre 1985, ont lieu au CCO trois grandes rencontres de coordination qui réunissent chacune une quarantaine de participants dont la plupart représentent des associations militantes ou des mouvements d'Église impliqués dans la question des mal-logés : sont présents le CCFD, la Pastorale des migrants et la Mission catholique italienne, la Cimade et l'Entraide protestante, l'aumônerie des étudiants étrangers, le Groupe Maghreb, le Foyer Notre Dame des Sans-abris, ou encore le prêtre Bernard Devert, fondateur d'Habitat et Humanisme la même année. D'autres sont membres d'associations militantes, comme l'Association villeurbannaise pour le droit au logement (AVDL) née également en 1985 et portée au départ par des membres du CCO, le Secours catholique, ATD-Quart Monde, les Petits Frères des Pauvres ou des administrateurs HLM<sup>32</sup>. Plusieurs émissions sur le droit au logement sont diffusées sur Radio-Fourvière de janvier à mars 1986 et 15 000 tracts et affiches sont diffusés dans 120 paroisses catholiques de l'agglomération ainsi qu'après des groupes CCFD.

Autre exemple de mobilisation : le CCO, comme d'autres associations, soutient en juin 1986 la grève de la faim entamée par deux jeunes militants du collectif « Jeunes Arabes de Lyon et banlieue », Djida Tazdait et Nasser Zair, contre le projet de loi du gouvernement relatif aux conditions d'entrée et de séjour en France : le renouvellement automatique de la carte de séjour de dix ans serait remis en cause et le recours judiciaire en cas d'expulsion supprimé. Le cardinal-archevêque de Lyon Albert Decourtray, qui avec Cheik Abbas, le recteur de l'Institut musulman de la Mosquée de Paris, soutient le combat des deux jeunes, écrit à la direction du CCO pour les remercier de leur prise de position<sup>33</sup>.

La lutte pour la reconnaissance des droits des immigrés est en fait plus ancienne. Le CCO est par exemple une des premières scènes du groupe de rock « Carte de séjour » autour de son chanteur Rachid Taha, qui s'est constitué à Villeurbanne au début des années 1980. Il y a eu aussi l'accueil dans les murs du CCO des participants de la « Marche pour l'égalité et contre le racisme » qui fait étape à Lyon fin octobre 1983. La pluie a chassé les militants de la place Bellecour et la rue Courteline a servi un soir de base de repli pour cette « Marche des Beurs » avec l'aide de Michel Guillaud<sup>34</sup>. Les « rouleurs à mobylettes » de « Convergences 84 », qui entendent poursuivre la Marche des Beurs un an plus tard – pas seulement sur le mot d'ordre de l'antiracisme mais pour une reconnaissance à part entière des droits de la deuxième génération d'immigrés<sup>35</sup> – sont soutenus par le CCO, ce qui vaut des alertes à la bombe et des menaces par téléphone à la direction<sup>36</sup>. Plus tard, en 1998, l'accueil de l'association « Ras l'front » donnera lieu à des actes de vandalisme dans les locaux du CCO.

---

<sup>32</sup> ACCO, 79, comptes-rendus des réunions « Églises à Lyon/logement » des 12 novembre et 17 décembre 1985.

<sup>33</sup> ACCO, 78, tract de soutien, pétition et lettre du Cardinal Decourtray du 29 juin 1986.

<sup>34</sup> ACCO, 4, compte-rendu de l'assemblée générale du 26 janvier 1984.

<sup>35</sup> Albano Cordeiro, « Convergences 84 : retour sur un échec », *Plein droit*, 2005/2, 65-66, p. 59-63.

<sup>36</sup> ACCO, 43, lettre de demande de subvention au FAS par le président du CCO Jean-Marie Privolt, 1<sup>er</sup> mars 1985.

### 3° La question du religieux

Les activités confessionnelles sont accueillies au CCO, ce qui peut apparaître comme une entorse à la tradition républicaine de l'intégration, qui relègue à la seule sphère privée l'expression de la vie religieuse. Pourtant, la laïcité est bien respectée entre les murs du CCO, si l'on admet qu'elle repose sur trois piliers potentiellement contradictoires : la neutralité de l'État, la liberté de culte et la reconnaissance de la pluralité religieuse. La célébration de plusieurs cultes et des fêtes religieuses (notamment bouddhistes ou musulmanes avec les familles du quartier) ne soulèvent pas de difficulté<sup>37</sup>, sans doute parce que les communautés catholique et protestante de l'INSA sont fondatrices d'un lieu initialement et longtemps confessionnel. On compte par exemple pour l'année 1984 20 groupes confessionnels, répartis comme suit : 13 catholiques, 4 protestants, 2 orthodoxes et 1 musulman, ce qui représente 6,4 % de l'ensemble des groupes utilisateurs du CCO. La reconnaissance des identités culturelles peut passer par l'expression du religieux, ce qui ne veut pas dire que le Conseil d'administration du CCO ne se donne pas le droit de savoir ce qui se fait et se dit dans ces groupes. Au cours des années 1980, le Centre culturel affirme n'être « ni indifférent, ni neutre par rapport à eux et [cette position] nécessite un travail considérable de contacts pour discerner les objectifs et les motivations des groupes », comme l'explique le président Jean-Marie Privolt<sup>38</sup>. Le CCO ne remet pas en cause la laïcité républicaine et prend la décision d'exclure une association qui refuse les principes de la séparation des Églises et de l'État<sup>39</sup>.

La dimension religieuse reste pourtant peu évoquée dans les présentations du CCO par ses administrateurs, peut-être parce qu'elle n'est qu'une composante parmi d'autres de l'identité culturelle des individus et des groupes qui fréquentent la rue Courteline. L'expression autonome des communautés, sa formalisation en association et la reconnaissance de la culture des immigrés englobent la dimension religieuse qui n'est pas pour ces groupes le principe de l'association. C'est la dimension culturelle et/ou d'engagement pour les droits de l'homme qui sont les conditions d'un accueil au CCO. Jean-Pierre Lachaize explique en 1990 que dans le cadre de son ouverture aux associations représentant des communautés étrangères ou minoritaires, le CCO accueille, soutient et promeut un certain nombre de groupes composés essentiellement de Maghrébins. « Cependant », dit-il, « aucune ne se réclame de son appartenance à la religion musulmane comme fédérateur de structure ». Et le directeur de citer plusieurs associations dont l'objectif principal n'est pas l'exercice du culte mais la défense des droits de la personne dans les pays du Maghreb, ou la promotion de la culture d'origine pour la maintenir vivante dans les communautés installées en France<sup>40</sup>. C'est en tant que lieu d'expression culturelle et artistique que le CCO deviendra à partir de 1990 partenaire du Développement social des quartiers (DSQ) dans le cadre de la politique de la Ville menée à différentes échelles.

C'est donc le respect des droits de l'homme et la volonté de créer des liens avec d'autres groupes qui constituent les conditions nécessaires de l'accueil au CCO pour une association. *A contrario*, le Conseil d'administration décide en 1990, après de nombreuses tentatives de pourparlers, d'exclure l'association turque de l'Union islamique en France en raison des idées d'extrême droite qu'elle professe, en lien avec la mouvance ultra-nationaliste des Loups Gris<sup>41</sup>.

---

<sup>37</sup> Idem.

<sup>38</sup> Idem.

<sup>39</sup> ACCO, 147, Jean-Pierre Lachaize (pour le CCO), « Problèmes avec des associations islamiques que nous avons été amenées à exclure en 1990 ».

<sup>40</sup> Idem.

<sup>41</sup> Idem.



En introduction, je posais la question de savoir comment concilier la liberté et l'égalité de tous les citoyens et la reconnaissance publique de leurs spécificités culturelles qui sont collectives. Il serait tentant, intellectuellement, de rapprocher l'histoire du CCO de l'un des deux positionnements qui structurent le débat : « intégrationniste » ou « multiculturaliste<sup>42</sup> ». Pour les premiers, le repli sur la communauté conduit à enfermer l'individu dans une appartenance qui entre en contradiction avec celles des autres, d'où les risques d'une fragmentation sociale et d'une inflation des revendications toutes deux ingérables pour le politique car difficilement solubles dans la construction d'un vivre-ensemble. Pour les seconds, seules l'expression d'une culture et la reconnaissance par les pouvoirs publics de groupes différenciés peuvent poser les bases d'une vie démocratique incarnée, qui ne considère pas l'individu comme une pure abstraction. Or, en essayant de retrouver le fil de cette histoire très rapidement évoquée, il apparaît que les administrateurs du CCO ont fait tenir ensemble ces deux visions : dans la fidélité aux origines du CCO qui traverse les représentations et les pratiques des militants, il y a bien la revendication d'une stricte égalité entre les groupes accueillis, l'absolu des droits de l'homme et de la dignité de l'homme, le droit à l'expression pour ceux qui en sont privés, et l'accès de tous à la pleine reconnaissance de ce qui fonde la citoyenneté, quelque soit l'origine géographique, la couleur de peau ou ses croyances. Dans le même temps, sans renoncer à ces postulats, ou parce que l'on ne veut pas y renoncer, le CCO offre un espace pour l'expression des cultures et en crée les conditions de possibilité. La référence constante à l'universel ou à la pluralité constitue une garantie de cet équilibre subtil qui fait du CCO un lieu si particulier dans l'histoire des engagements contemporains.

---

<sup>42</sup> Typologie reprise dans Dominique Schnapper, *Qu'est-ce que l'intégration, op. cit.*